

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
des Actionnaires tenue le jeudi 16 juin 2016
au siège social à MOUSTIER (Ht)**

Monsieur Willy RAYMAEKERS, Président, ouvre la séance à 10 H 30.

Conformément à l'article 31 des statuts sociaux, le Bureau est constitué des membres présents du Conseil d'administration, à savoir BVBA ANBA représentée par Madame Anne-Marie BAEYAERT, Messieurs Simon JONES, Thierry KUTER, Willy RAYMAEKERS, Daniel RICHIR, Benoît TAYMANS et Laurent VERHELST.

Monsieur Willy RAYMAEKERS désigne Monsieur Didier LEURS en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée choisit, pour remplir les fonctions de Scrutateurs,

- Monsieur Aurian de Briey, rue de Callenelle 10 à FR-59158 Flisnes-Lez-Mortagne
- Northern Trust Cy, représentée par Eda Celiktin, Chaussée de la Hulpe 166 à Bruxelles

Monsieur Willy RAYMAEKERS expose ce qui suit :

1°) De la liste de présence contrôlée et clôturée par le Bureau, et où figurent les noms et signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils représentent, il résulte que sur les 255.000 (deux cent cinquante cinq mille) parts sociales constituant l'intégralité du capital, 199.174 (cent nonante-neuf mille cent septante-quatre) parts sociales sont représentées par 13 (treize) actionnaires, et donnent droit à 199.174 (cent nonante-neuf mille cent septante-quatre) voix, en application de l'article 29bis des statuts sociaux, et en concordance avec le Code des Sociétés.

2°) Les convocations ont été faites conformément aux statuts sociaux et aux dispositions de l'article 533 du Code des sociétés, c'est-à-dire :

- par lettres remises en mains propres aux actionnaires en nom.
Les accusés de réception sont soumis aux scrutateurs.
- par publication dans les journaux suivants :
 - Le Moniteur Belge (du 13 mai 2016)
 - L'Echo (du 13 mai 2016)

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau.

page 1



3°) La présente Assemblée a pour ordre du jour :

1. Prise de connaissance des rapports de gestion du Conseil d'administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.
2. Prise de connaissance des rapports du Commissaire relatif aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.
5. Approbation du Rapport de rémunération.
6. Décharge à accorder aux administrateurs
7. Décharge à accorder au Commissaire.
8. Nomination statutaire
9. Divers.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle qu'elle est représentée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Monsieur le Président précise également que, conformément à l'article 30 des statuts sociaux, l'adoption des 8 premiers points de l'ordre du jour requiert la majorité des voix.

Les faits exposés, constatés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'ordre du jour est abordé.

Sur proposition de Monsieur le Président :

- Monsieur W. RAYMAEKERS commente les résultats de l'année 2015 et présente le rapport de rémunération.
- Monsieur Oliver DECLERCQ donne les conclusions de sa mission de Commissaire.

Après discussion, Monsieur le Président déclare passer aux votes des résolutions.



Première résolution

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, tels que présentés par le Conseil d'administration, sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reporter le solde bénéficiaire à affecter au 31 décembre 2015 de 26.215.626,31 €, comprenant le bénéfice de l'exercice de 1.972.736,92 € et le report à nouveau au 31 décembre 2014 de 24.242.889,39 €.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité de 198.524 voix.

Troisième résolution

Par vote spécial, le rapport de rémunération pour l'exercice 2015 tel que présenté par le Conseil d'administration, est approuvé et adopté à l'unanimité de 199.167 voix pour et 7 voix contre.

Quatrième résolution

Par vote spécial, les intéressés s'abstenant chacun en ce qui le concerne, l'Assemblée accorde la décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.


Cinquième résolution

Par vote spécial, l'Assemblée accorde la décharge pleine et entière au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Cette cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

PWC Réviseurs d'Entreprises SCCRL civile (B00009), Generaal Lemanstraat 67 à 2018 Antwerpen, est nommé en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018. PWC Réviseurs d'Entreprises SCCRL civile désigne monsieur Peter Van den Eynde (IRE Nr. A01530), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Les émoluments du commissaire pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2016 sont de 86.800 EUR incluant la revue des comptes semestriels. Ces émoluments seront adaptés chaque

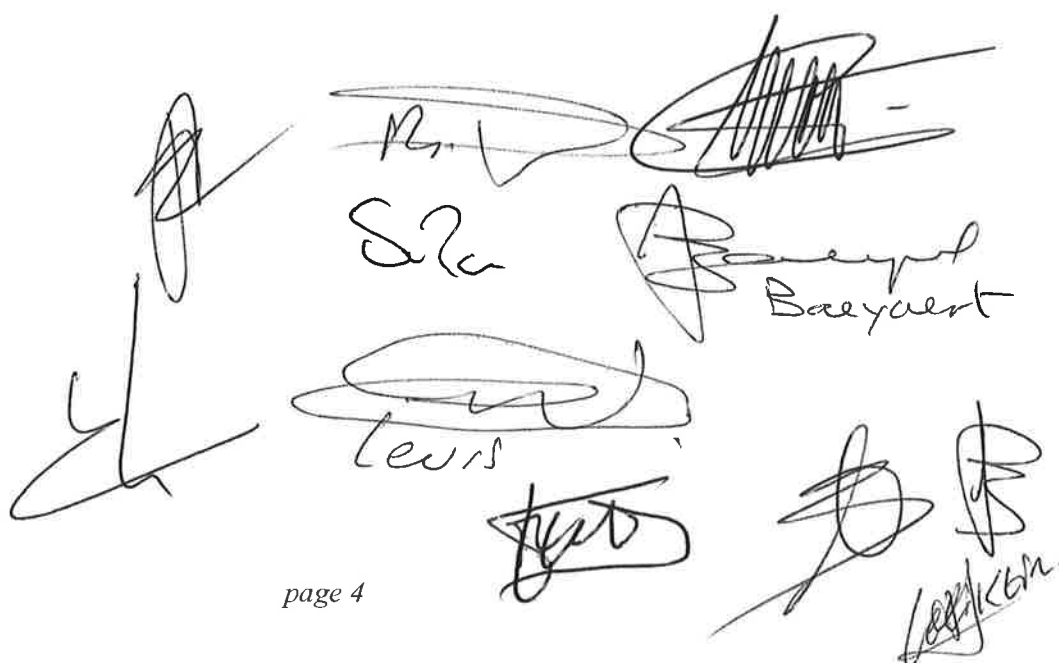
 Several handwritten signatures and initials are present at the bottom of the page, including a large signature on the left, a signature in the center, and several initials on the right, some with a circled '5' and 'IRE' next to them.

année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de PWC Réviseurs d'Entreprises SCCRL civile ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris cotisation par mandat) que PWC Réviseurs d'Entreprises SCCRL civile est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Cette sixième résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 11 H 30 199.174 (cent nonante-neuf mille cent septante-quatre).

Après lecture, les membres du Bureau et les Actionnaires qui en ont exprimé le désir signent.



The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, there are two more signatures, one above the word "Lewis" and another below it. To the right, there is a signature above the name "Baeyert". At the bottom right, there are two more signatures, one above the name "Leybaert".